

**SÉANCE
GÉNÉRALE
DES MEMBRES
DU CONSEIL**

**LUNDI 2018/10/01
19H
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL**

Sont présents : M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Alain Daigle - M. Germain Martin
M. Alain Brochu - M. Charles Audet - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

Aucun

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Culture (Jacques Lessard)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Communautaire et social (Alain Daigle)	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Aucun

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses comparatifs » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500 \$ et plus

9- ADMINISTRATION

9.1 Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22.

9.2 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à l'aménagement des travaux pour la création d'un sentier multifonctionnel en bordure de la rivière Saint-François.

9.3 Demande d'aide financière de l'organisme Opération Nez Rouge pour leur campagne de financement.

- 9.4 Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de pavage sur la rue Beaudoin et la rue Dion.
- 9.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de lotissement numéro 639.
- 9.6 Dépôt de certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de zonage numéro 641.
- 9.7 Inquiétude des municipalités dans le cadre du projet de la Piste cyclable de la Saint-François d'un possible moratoire jusqu'en mars 2019 sur la signature des baux et le retrait du rail entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke.
- 9.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 648.
- 9.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 649.
- 9.10 Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

10.- URBANISME

- 10.1 Aucun

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 .

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↵ les citoyens à poser des questions.
- 12.2 Le maire invite ↵ les membres du conseil à poser des questions.

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire
du 1^{er} octobre 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 1^{er} octobre 2018, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

M. Germain Martin est absent pour l'assemblée.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de la séance
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-2018-245

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10-2018-246

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 18 septembre a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

Aucun

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Culture (Jacques Lessard)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Communautaire et social (Alain Daigle)	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Aucun

7.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

10-2018-247

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

10-2018-248

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 septembre 2018, totalisant 247 229.09 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 **Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22.**

CONSIDÉRANT QUE l'Aréna 76 a plus de quarante années d'utilisation et qu'une mise aux normes est nécessaire pour la poursuite de l'utilisation de cette infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération soit être changé afin de répondre aux nouvelles normes environnementales;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses réparations doivent également être réalisées afin de maintenir en état le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'étude sur les options de remplacement du système de réfrigération et de tous les travaux à réaliser à l'Aréna 76 préparé par la firme Thermeca;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli n'est pas en mesure d'assumer à elle seule tous les frais engendrés par ces travaux ;

10-2018-249

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

Que le Conseil de la Ville de Disraeli autorise la présentation du projet de « Réaménagement de l'Aréna 76 » au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Disraeli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Ville de Disraeli désigne M. Patrice Bissonnette, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à l'aménagement des travaux pour la création d'un sentier multifonctionnel en bordure de la rivière Saint-François.**

10-2018-250

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

Que le Conseil autorise la signature de l'entente intermunicipale relative à l'aménagement des travaux pour la création d'un sentier multifonctionnel en bordure de la rivière Saint-François.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Demande d'aide financière de l'organisme Opération Nez Rouge pour leur campagne de financement.**

10-2018-251

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge sollicite l'aide financière de la Ville de Disraeli pour leur campagne de financement 2018;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil informe le responsable d'Opération Nez Rouge de Thetford Mines que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur campagne de financement.

QUE la Ville de Disraeli souhaite tout le succès escompté pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de pavage sur la rue Beaudoin et la rue Dion.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour la réalisation des travaux de pavage sur la rue Beaudoin et sur la rue Dion;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été déposées, leurs prix pour les travaux de la Ville soient :

- Pavage Estrie-Beauce
- Pavage Centre-Sud du Québec inc.

	Pavage rue Beaudoin		Pavage rue Dion		Total (avant taxes)
	Quantité estimative	Prix unitaire (tonne métrique)	Quantité estimative	Prix unitaire (tonne métrique)	
Pavage Estrie Beauce	281 tonnes métriques	149.00 \$	63 tonnes métriques	149.00 \$	51 256.00 \$
Pavage Centre-Sud du Québec inc.	282 tonnes métriques	148.00 \$	63 tonnes métriques	160.00 \$	51 816.00 \$

CONSIDÉRANT QU'après vérification et analyse des soumissions, l'octroi du contrat peut être accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est,

10-2018-252

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,


QUE le Conseil octroie le contrat de pavage pour des travaux de pavage sur la rue Beaudoin et la rue Dion à Pavage Estrie-Beauce, plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de lotissement numéro 639.**

10-2018-253

M. Patrice Bissonnette, directeur général dépose le certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de lotissement numéro 639 :

<p style="text-align: center;">CERTIFICAT</p> <p style="text-align: center;">Relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de lotissement numéro 639</p> <p>Je, Patrice Bissonnette directeur général de la Ville de Disraeli certifie :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement de lotissement numéro 639 est de 2 210.➤ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232.➤ Que le nombre de signatures apposées est de 123. <p>Je déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Que le règlement de lotissement numéro 639 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.<input type="checkbox"/> Qu'un scrutin référendaire doit être tenu. <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Patrice Bissonnette Directeur général</p>

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Dépôt de certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de zonage numéro 641.**

10-2018-254

M. Patrice Bissonnette, directeur général dépose le certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de zonage numéro 641 :

CERTIFICAT

Relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de zonage numéro 641

Je, Patrice Bissonnette directeur général de la Ville de Disraeli certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement de zonage numéro 641 est de 2 210.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232.
- Que le nombre de signatures apposées est de 388.

Je déclare :

- Que le règlement de zonage numéro 641 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Patrice Bissonnette
Directeur général

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Inquiétude des municipalités dans le cadre du projet de la Piste cyclable de la Saint-François d'un possible moratoire jusqu'en mars 2019 sur la signature des baux et le retrait du rail entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke.**

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été faites au MTMDET pour une remise en service du rail entre Thetford Mines et Vallée-Jonction et que nous avons été informés qu'un moratoire jusqu'en mars 2019 sur la signature des baux et le démantèlement du rail est imminent sur l'ensemble du tronçon entre Vallée-Jonction et Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu de demande pour le tronçon entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le projet avance rondement et que des efforts en temps ainsi que des sommes importantes ont déjà été engagés dans le projet par les partenaires;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités ont déjà eu l'accord de démanteler des parties du rail et que des baux ont été signés ou sont en voie d'être signés avec le MTMDET pour la réalisation du projet de la Piste cyclable de la Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres sont en cours ou ont été ouverts pour le démantèlement de sections importantes du rail et que les délais de la validité des offres ne permettent pas d'attendre jusqu'en mars 2019 pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT QUE la viabilité du tronçon entre Thetford Mines et Sherbrooke est remise en question pour la circulation des trains au niveau financier;

CONSIDÉRANT QUE des sections importantes du rail sont manquantes ou très instables entre Thetford Mines et Saint-Joseph-de-Coleraine et que la réhabilitation du rail sur cette section est pratiquement irréalisable;

CONSIDÉRANT QUE l'état général du rail est médiocre, que les différentes études de coûts et d'opportunités de relance dans le Haut-Saint-François se sont soldées par un échec quant à la relance du rail;

10-2018-255

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

De signaler l'intérêt et l'importance pour les municipalités participantes au projet de la Piste cyclable de la Saint-François que le tronçon entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke **soit retiré du moratoire** afin que le projet de piste cyclable puisse se poursuivre et être garanti.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 648.**

10-2018-256

M. Alain Brochu, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 648 relatif à la disposition et à la cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières putrescibles.

Dépose le projet de règlement numéro 648 intitulé règlement numéro 648 relatif à la disposition et à la cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières putrescibles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 649.**

10-2018-257

M. Alain Daigle, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 649 relatif aux nuisances et applicable par la Sûreté du Québec, amendement le règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6.

Dépose le projet de règlement numéro 649 intitulé règlement numéro 649 relatif aux nuisances et applicable par la Sûreté du Québec, amendement le règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a annoncé qu'une aide financière allait être disponible pour la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs est de susciter la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

10-2018-258

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles sont les organismes municipaux dont les équipements, les infrastructures, les services ou les activités ne sont pas mis en commun;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet de recensement et d'évaluation des ressources matérielles en sécurité incendie du secteur sud nous apparaît comme étant un projet qui cadre dans la vision de ce programme;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

Que la Ville de Disraeli appuie les démarches concernant l'appel de projets pour l'étude d'opportunité en sécurité incendie pour le secteur Sud de la MRC des Appalaches, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Que la Ville de Disraeli mandate la MRC des Appalaches à déposer l'appel de projets concernant l'étude d'opportunité en sécurité incendie pour le secteur Sud de la MRC des Appalaches, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

Aucun

11.- AUTRES SUJETS

11.1 .

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions.

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

10-2018-259

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE cette séance soit levée à 20h22.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

Aucun

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.
